

Périgueux, 8 juin 1907



Che Monsieur Castailla,

L'impression du catalogue de nos
collections préhistoriques est, enfin, en
voie d'exécution et j'espère que tout
sera terminé en tout prochain.

Mais il y a un point qui m'embarasse
beaucoup, une question que je me
pose et sur laquelle je serais très heureux
d'avoir votre sentiment, si vous voulez bien
me le donner. Permettez-moi de
vous le demander.

Je suis - vous qu'il soit nécessaire

de comprendre dans ce catalogue
destiné au public le reste de la
faune préhistorique ?

Croyez-vous qu'il soit nécessaire
d'étiqueter, par exemple, le N° 7000
ou le N° 7520 four les os, dents, etc.
en disant, en regard de chaque N°,
que ceci est une molaire d'ours de
caverne, cela une canine de renard
ou cet autre une dent de cheval, un
tibia de marmotte ou une arête
de bœuf musqué ? Si oui, ne faudrait-il pas
en faire autant pour les ossements humains ?
La spécialité de connaissances nécessaires
pour l'appréciation de la faune et de
l'intérêt qu'elle présente fait que



cette appréciation est peu à la
portée du public en général et,
d'autre part, les spécialistes n'ont
pas besoin de indications que pourrait
leur donner cette nomenclature.

Ne serait-il pas préférable de
laisser carrément à l'écart du catalogue
toute la faune et de placer, simplement,
dans les vitrines qui la renferment, quelques
étiquettes donnant des indications d'ensemble,
et ne pas, - vous par qui ces indications
seraient suffisantes pour le public ?

Celle est la question. Vous me
rendriez un véritable service en me
disant ce que vous en pensez, et
cela, si vous le voulez bien, la

plus tôt possible.

Veuille, cher M^{onsieur} Carailhac
m'excuser et croire à l'assurance
de mes meilleurs sentiments,

M^{onsieur} Féaux